

**COMMUNIQUE DE PRESSE****LES AIDES LOCA-PASS DU 1 % LOGEMENT EN FORTE  
PROGRESSION****L'OBJECTIF 2000 EST LARGEMENT DEPASSE**

A la suite des mesures de simplification et d'élargissement décidées par le Conseil d'administration de l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL) du 4 juillet 2000, les CIL et CCI se sont mobilisés pour promouvoir les aides LOCA-PASS du 1 % Logement.

Il est rappelé que ces aides comportent :

- L'avance LOCA-PASS, finançant le dépôt de garantie demandé par le bailleur ;
- La garantie LOCA-PASS, couvrant le risque d'impayé du loyer et des charges locatives.

Un objectif de 60 000 aides avait été fixé pour l'ensemble de l'année 2000. Sur la base des premières estimations établies en commun entre l'UESL et l'ANPEEC, c'est en définitive plus de 77 000 aides qui ont été accordées, dont 46 000 sur le seul quatrième trimestre.

Les aides se répartissent à hauteur de 65 % pour l'avance et 35 % pour la garantie ; les deux tiers ont été accordés à des jeunes, et la moitié dans le parc locatif privé.

Le Mouvement du 1 % Logement avait fait l'objet de critiques sur le temps d'adaptation nécessaire à la montée en régime progressive de ces nouveaux produits.

Ces résultats montrent qu'il a su mettre à profit ce délai pour simplifier les produits afin de mieux répondre aux besoins, mettre en place une politique efficace de partenariats, et développer une offre attractive vers les bénéficiaires potentiels.

L'accélération devrait se confirmer dans les mois à venir et permettre ainsi de consolider la place des aides LOCA-PASS pour faciliter l'accès au logement locatif.

Contact presse : **Joël MORVAN**

**☎ 01.44.85.81.35**